

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Neuvième session
Genève, 14 – 16 décembre 2020

CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DE LANGUES SUPPLÉMENTAIRES À INTRODUIRE DANS LE SYSTÈME DE LA HAYE

Document établi par le Bureau international

I. INTRODUCTION

1. À sa huitième session tenue du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommés "groupe de travail" et "système de La Haye") a examiné le document H/LD/WG/8/5 intitulé "Options possibles concernant l'introduction de nouvelles langues dans le système de La Haye".

2. Au cours de cette session, la délégation de la République de Corée a proposé l'introduction du coréen comme langue de dépôt dans le système de La Haye. La délégation a souligné que l'introduction de nouvelles langues comme langues de dépôt serait une solution raisonnable compte tenu de la situation financière actuelle du système de La Haye et que l'inclusion du coréen serait bénéfique pour le système, car elle augmenterait le nombre de demandes provenant de cette région, au regard des statistiques établies depuis l'adhésion de la République de Corée au système de La Haye en 2014. En conséquence, le groupe de travail a demandé au Bureau international de préparer, pour examen à sa prochaine session, un document sur les critères de sélection des langues supplémentaires à introduire dans le système de La Haye¹.

¹ Voir le paragraphe 30 du document H/LD/WG/8/8 "Résumé présenté par le président".

3. Comme suite à la proposition de la délégation de la République de Corée et à l'instruction donnée par le groupe de travail, le présent document présente les critères possibles pour l'introduction de nouvelles langues dans le système de La Haye en tant que "langues de dépôt", étant entendu que les modalités de la mise en œuvre de cette éventuelle introduction feront l'objet d'un examen plus approfondi par le groupe de travail.

4. À cet égard, le document H/LD/WG/9/4 décrit l'option de la langue de dépôt, dénommée option "A" dans ce document, qui a été légèrement modifiée par rapport à l'option de la langue de dépôt présentée dans le document H/LD/WG/8/5 examiné à la huitième session. Pour de plus amples renseignements sur les options de mise en œuvre pour l'adjonction de nouvelles langues, se référer aux paragraphes 4 à 19, du document H/LD/WG/9/4.

II. CRITÈRES POSSIBLES POUR L'INTRODUCTION DE NOUVELLES LANGUES

5. Dans le passé, des documents similaires sur les critères possibles pour l'introduction de nouvelles langues dans les systèmes de Madrid et du PCT ont été examinés par les assemblées de leurs unions respectives². En outre, le document H/LD/WG/8/5 présentait déjà certains critères possibles pour l'introduction de nouvelles langues dans le système de La Haye. Le présent document fournit d'autres critères³ ainsi qu'une mise à jour des critères déjà présentés dans le document susmentionné⁴.

ACTIVITÉ DE DÉPÔT DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE LA HAYE

6. Comme premier critère, le nombre de demandes internationales et le nombre de dessins ou modèles qu'elles contiennent, qui ont été déposés au titre du système de La Haye pourraient être pris en considération.

Nombre de demandes internationales et de dessins ou modèles qu'elles contiennent au titre du système de La Haye

7. Le groupe de travail pourrait prendre en considération le nombre de demandes internationales déposées par des déposants d'une ou de plusieurs parties contractantes, ainsi que le nombre de dessins ou modèles contenus dans ces demandes internationales, lorsqu'une langue donnée, autre que le français, l'anglais ou l'espagnol, peut être utilisée pour déposer des demandes nationales. Ces chiffres pourraient indiquer les dépôts potentiels de demandes internationales dans cette langue dans le cadre du système de La Haye.

8. Compte tenu des 10 premiers pays d'origine des demandes internationales⁵ en 2019, l'accent étant mis en particulier sur ceux où une demande nationale peut être déposée dans une langue autre que le français, l'anglais ou l'espagnol, il convient de noter que :

- les déposants coréens ont déposé 1 176 demandes (contenant 2 736 dessins ou modèles)⁶;

² Voir les documents MWA/42/1 et MWA/42/4, ainsi que le document PCT/A/38/4 et l'annexe III du document PCT/A/38/6.

³ Ces critères comprennent le nombre de locuteurs d'une langue (langue maternelle et nombre total) et le nombre d'États par langue officielle (nombre total et États membres).

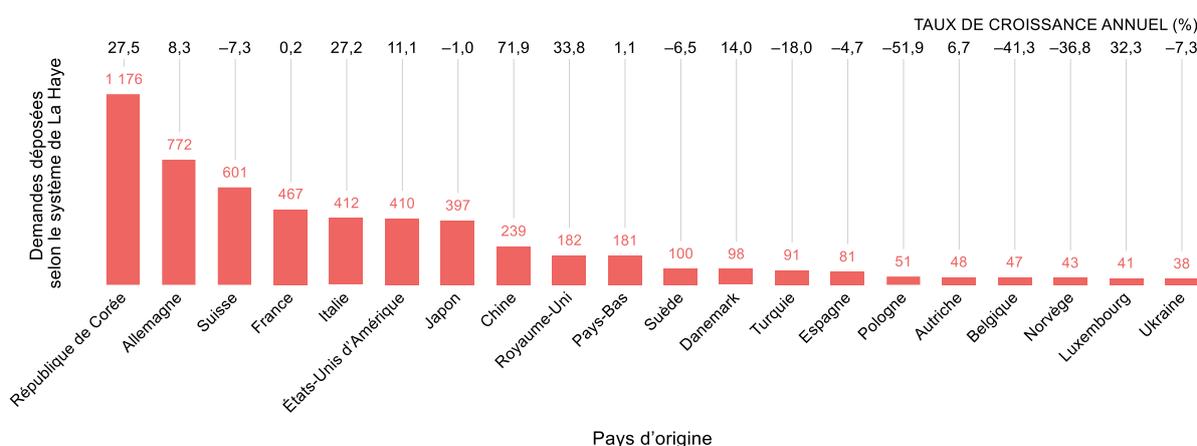
⁴ Ces critères comprennent le nombre de demandes internationales et de dessins ou modèles qu'elles contiennent, le nombre de dessins ou modèles contenus dans des demandes déposées à l'étranger et les langues officielles des Nations Unies.

⁵ L'origine d'une demande est définie comme le pays ou le territoire de l'adresse du déposant. Les déposants résidant dans un pays non membre peuvent déposer des demandes internationales s'ils possèdent un établissement industriel ou commercial réel et effectif sur le territoire d'une partie contractante du système de La Haye.

⁶ Le nombre de demandes internationales déposées par des déposants de la République populaire démocratique de Corée s'établissait à zéro en 2019 (voir la *Revue annuelle du système de La Haye 2020*).

- les déposants allemands ont déposé 772 demandes (contenant 4487 dessins ou modèles);
- les déposants suisses ont déposé 601 demandes (contenant 2178 dessins ou modèles), ce qui pourrait signifier, si l'on décompose le régime multilingue de la Suisse en parts linguistiques équivalentes selon les statistiques nationales de dépôt⁷, que 427 demandes (contenant 1546 dessins ou modèles) pourraient être attribuées à des germanophones et 30 demandes (contenant 109 dessins ou modèles) pourraient être attribuées à des italophones;
- les déposants italiens ont déposé 412 demandes (contenant 1994 dessins ou modèles);
- les déposants japonais ont déposé 397 demandes (contenant 1152 dessins ou modèles);
- les déposants chinois ont déposé 239 demandes (contenant 663 dessins ou modèles); et
- les déposants néerlandais ont déposé 181 demandes (contenant 1376 dessins ou modèles).

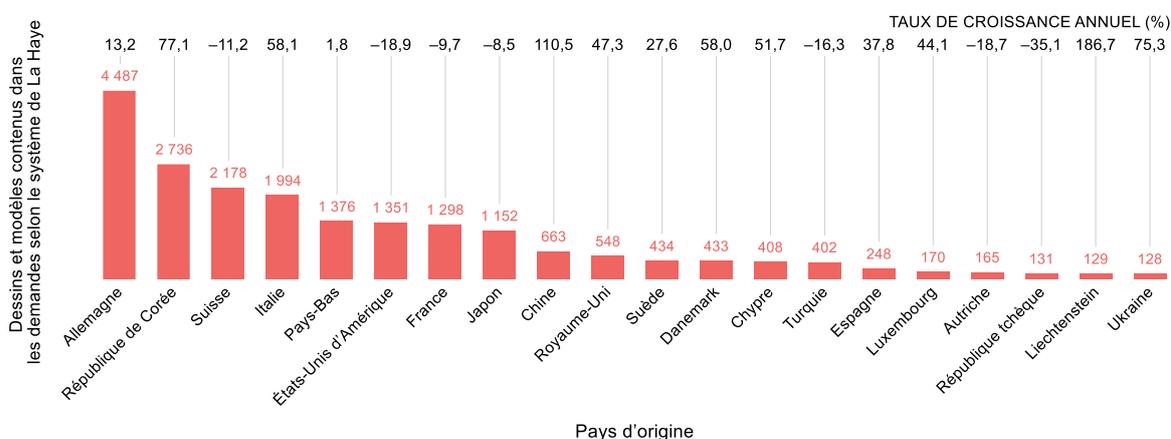
Demandes internationales pour les 20 principaux pays d'origine en 2019⁸



⁷ Les demandes nationales d'enregistrement de dessins ou modèles peuvent être déposées auprès de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle en français, allemand, italien et rhéto-roman. Selon cet office, en 2018, environ 71% des demandes ont été déposées en allemand, 24% en français et 5% en italien.

⁸ Extrait de la *Revue annuelle du système de La Haye 2020*.

Dessins et modèles contenus dans les demandes internationales pour les 20 principaux pays d'origine en 2019⁹



9. Si les langues des cinq principaux pays d'origine des demandes internationales étaient prises en compte, le coréen, l'allemand et l'italien rempliraient les conditions requises pour être inclus dans le système de La Haye. Si les langues des cinq principaux pays d'origine des dessins et modèles contenus dans les demandes internationales étaient prises en compte, l'allemand, le coréen, l'italien et le néerlandais rempliraient les conditions requises pour être inclus dans le système de La Haye. Si les langues des 10 principaux pays d'origine des demandes internationales ou des dessins et modèles contenus dans ces demandes étaient prises en compte, l'allemand, le coréen, l'italien, le néerlandais, le japonais et le chinois rempliraient les conditions requises pour être inclus dans le système de La Haye.

Seuil¹⁰

10. Pour examiner les activités de dépôt dans le cadre du système de La Haye, le groupe de travail pourrait envisager, comme critère supplémentaire, l'inclusion d'un seuil d'admissibilité, par exemple une part d'au moins 5, 10 ou 20% du nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales ou du nombre total de demandes déposées au cours d'une année donnée pendant un certain temps, par exemple au moins trois années consécutives.

11. Selon les statistiques établies en 2019, 21 807 dessins ou modèles étaient contenus dans 5886 demandes internationales. Si le seuil était fixé à 20% (4361 dessins ou modèles), seul l'allemand l'atteindrait. Si le seuil était fixé à 10% (2181 dessins ou modèles), seuls l'allemand et le coréen l'atteindraient. Si le seuil était fixé à 5% (1090 dessins ou modèles), l'allemand, le coréen, l'italien, le néerlandais et le japonais l'atteindraient.

12. De même, selon les statistiques établies en 2019, 5886 demandes internationales ont été déposées cette année-là. Si le seuil était fixé à 20% (1177 demandes), aucune langue n'atteindrait ce seuil (sachant qu'à une demande près, le coréen aurait atteint ce seuil). Si le seuil était fixé à 10% (589 demandes), seuls le coréen et l'allemand l'atteindraient. Si le seuil était fixé à 5% (294 demandes), le coréen, l'allemand, l'italien, le néerlandais et le japonais l'atteindraient.

⁹ Extrait de la *Revue annuelle du système de La Haye 2020*.

¹⁰ Par exemple, l'Acte de 1999 avait établi des seuils aux fins de son entrée en vigueur (article 28.2).

13. Le groupe de travail peut également envisager une combinaison de ces deux seuils et proposer que le seuil soit atteint pendant un certain nombre d'années, par exemple pendant trois années consécutives, avant qu'une nouvelle langue de dépôt soit introduite dans le système de La Haye.

ACTIVITÉS DE DÉPÔT À L'ÉTRANGER¹¹

14. Comme deuxième critère, le volume des demandes déposées à l'étranger pourrait être pris en considération. Ce critère pourrait fournir une indication de l'utilisation potentielle du système de La Haye et, dès lors, de la pertinence de certaines langues aux fins du dépôt.

Nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes déposées à l'étranger

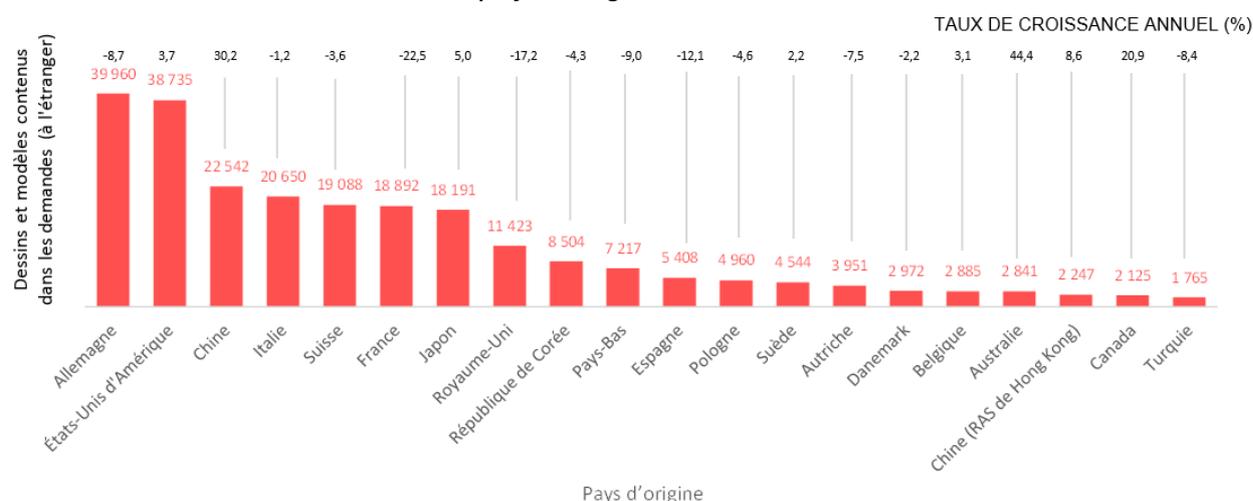
15. Les déposants qui souhaitent obtenir la protection d'un dessin ou modèle dans un ressort juridique étranger peuvent déposer une demande directement auprès d'un office national ou régional ou, si possible, dans le cadre du système de La Haye. Ainsi, le groupe de travail pourrait également examiner le nombre de dessins et modèles contenus dans des demandes déposées à l'étranger directement ou par l'intermédiaire du système de La Haye par des résidents de pays où une langue donnée, autre que le français, l'anglais ou l'espagnol, peut être utilisée pour déposer des demandes nationales.

16. À cet égard, le tableau ci-dessous présente les 10 principaux pays d'origine des déposants de demandes de protection de leurs dessins ou modèles à l'étranger. En 2018¹², 278 766 dessins ou modèles étaient contenus dans des demandes déposées à l'étranger (dépôt direct et par l'intermédiaire du système de La Haye) par ces déposants. Cette année-là, dans l'ordre du nombre de dessins et modèles pour les 10 principaux pays d'origine, les demandes déposées à l'étranger en provenance de l'Allemagne contenaient 39 960 dessins ou modèles; celles provenant des États-Unis d'Amérique, 38 735 dessins ou modèles; celles provenant de la Chine, 22 542 dessins ou modèles; celles provenant de l'Italie 20 650 dessins ou modèles; celles provenant de la Suisse, 19 088 dessins ou modèles; celles provenant de la France, 18 892 dessins ou modèles; celles provenant du Japon, 18 191 dessins ou modèles; celles provenant du Royaume-Uni, 11 423 dessins ou modèles; celles provenant de la République de Corée, 8504 dessins ou modèles; et celles provenant des Pays-Bas, 7217 dessins ou modèles.

¹¹ Certains ressorts juridiques ont un système de dépôt d'un seul dessin ou modèle par demande, tandis que d'autres autorisent des demandes contenant plusieurs dessins ou modèles. Ainsi, aux fins de cette comparaison, le nombre de dessins ou modèles est utilisé par opposition au nombre de demandes.

¹² Se reporter aux données fournies par le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI. À la date d'établissement du présent document, les données relatives aux demandes déposées directement auprès des offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle n'étaient disponibles que jusqu'en 2018.

Dessins et modèles contenus dans les demandes déposées à l'étranger pour les 10 principaux pays d'origine en 2018



17. Si les cinq principaux pays d'origine des déposants de demandes de protection à l'étranger étaient prises en considération, l'introduction de l'allemand, du chinois et de l'italien dans le système de La Haye, en plus des trois langues actuelles, pourrait être envisagée. Si les 10 principaux pays d'origine des déposants de demandes de protection à l'étranger étaient prises en considération, l'introduction de l'allemand, du chinois, de l'italien, du japonais, du coréen et du néerlandais dans le système de La Haye pourrait être envisagée.

Seuil

18. Pour l'examen des activités de dépôt à l'étranger, le groupe de travail pourrait, là encore, envisager l'inclusion d'un seuil d'admissibilité, par exemple un nombre total de dessins ou modèles contenus dans les demandes déposées à l'étranger au cours d'une année donnée pendant une certaine période, par exemple pendant trois années consécutives. Si le seuil était fixé à 30 000 dessins et modèles contenus dans les demandes déposées à l'étranger, seul l'Allemagne atteindrait ce seuil. Si le seuil était fixé à 20 000 dessins et modèles, l'Allemagne, la Chine et l'Italie atteindraient ce seuil. Si le seuil était fixé à 10 000 dessins et modèles, l'allemand, le chinois, l'italien et le japonais atteindraient ce seuil.

LANGUES OFFICIELLES DES NATIONS UNIES

19. Le groupe de travail pourrait prendre en considération les langues officielles des Nations Unies.

20. Les six langues officielles des Nations Unies sont le français, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe.

21. Les documents de réunions des principaux organes, comités et groupes de travail de l'OMPI, ainsi que les publications essentielles et les nouvelles publications doivent être disponibles dans les six langues officielles des Nations Unies, conformément à la politique linguistique adoptée par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010¹³. Néanmoins, cette politique ne s'applique pas actuellement aux services fournis en vertu des traités administrés par l'OMPI, tels que les services d'enregistrement international fournis en vertu des systèmes de Madrid et de La Haye.

¹³ Voir le paragraphe 250 du document A/48/26 et les paragraphes 173 à 184 du document A/49/18.

LOCUTEURS D'UNE LANGUE (NOMBRE TOTAL ET LANGUE MATERNELLE)

22. Le groupe de travail pourrait prendre en considération le nombre total de locuteurs d'une langue dans le monde. Cela peut donner une indication sur le nombre de déposants susceptibles de déposer des demandes dans leur langue si une langue donnée était introduite dans le système de La Haye.

23. Selon les ressources Internet (voir le tableau intitulé "Répartition des langues dans le monde" figurant à l'annexe I du présent document), au regard du nombre total de "locuteurs", l'anglais, le chinois, l'hindi, l'espagnol, le français, l'arabe, le bengali, le russe, le portugais et l'indonésien se classaient parmi les 10 premières langues dans le monde au début de 2020¹⁴. Si les 10 premières langues parlées étaient prises en considération, l'introduction du chinois, de l'hindi, de l'arabe, du bengali, du russe, du portugais et de l'indonésien dans le système de La Haye, en plus des trois langues actuelles, pourrait être envisagée.

24. En ce qui concerne le nombre total de "locuteurs de langue maternelle", le chinois, l'espagnol, l'anglais, l'hindi, le bengali, le portugais, le russe, le japonais, le pendjabi de l'Ouest et le marathi étaient les 10 premières langues dans le monde au début de 2020¹⁵. Si les 10 premières langues étaient prises en considération, l'introduction du chinois, de l'hindi, du bengali, du portugais, du russe, du japonais, du pendjabi de l'Ouest et du marathi dans le système de La Haye, en plus des trois langues actuelles, pourrait être envisagée.

LANGUES OFFICIELLES DES ÉTATS

25. Le groupe de travail pourrait prendre en considération les langues officielles des États. Une langue officielle est une langue utilisée à des fins officielles, notamment comme moyen de communication du gouvernement¹⁶.

26. Si le groupe de travail considérait les langues officielles en fonction du nombre d'États, parmi les 25 premières langues parlées dans le monde (autres que le français, l'anglais ou l'espagnol), l'arabe, le portugais, l'allemand, le swahili, l'italien, le russe, le tamoul, le chinois, l'hindi, le bengali, l'ourdou, le japonais, le turc et le coréen sont des langues officielles dans plus d'un État (voir le tableau intitulé "Répartition des langues dans le monde" figurant à l'annexe I du présent document)¹⁷.

LANGUES OFFICIELLES DES ÉTATS MEMBRES

27. Le groupe de travail pourrait également prendre en considération les langues officielles des États sur la base des États membres¹⁸, en notant que ce paramètre changerait à chaque nouvelle adhésion.

28. À cet égard, parmi les 25 premières langues parlées dans le monde (autres que le français, l'anglais ou l'espagnol), l'arabe, l'allemand, l'italien, le coréen, le turc et le russe sont des langues officielles dans plusieurs États membres, au regard des parties contractantes actuelles (voir le tableau intitulé "Répartition des langues dans le monde" figurant à l'annexe I du présent document)¹⁹.

¹⁴ À cet égard, le Bureau international s'est appuyé sur les informations contenues dans visualcapitalist à l'adresse www.visualcapitalist.com/100-most-spoken-languages/.

¹⁵ À cet égard, le Bureau international s'est appuyé sur les informations contenues dans visualcapitalist à l'adresse www.visualcapitalist.com/100-most-spoken-languages/.

¹⁶ Voir le *Concise Oxford Companion to the English Language*, Ed. Tom McArthur, Oxford University Press, 2003.

¹⁷ À cet égard, le Bureau international s'est appuyé sur les informations fournies dans Wikipédia à l'adresse Wikipedia.org et dans Encyclopedia Britannica à l'adresse www.britannica.com.

¹⁸ Aux fins de l'analyse de ce critère, il n'a pas été tenu compte de la qualité de membre de l'Union européenne et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

¹⁹ À cet égard, le Bureau international s'est appuyé sur les informations fournies dans Wikipédia à l'adresse Wikipedia.org et dans Encyclopedia Britannica à l'adresse www.britannica.com.

AUTRES FACTEURS

29. D'autres facteurs qui pourraient être pris en considération par le groupe de travail sont présentés à l'annexe II du présent document. Il s'agit des langues utilisées par les différents services de l'OMPI (section I), de l'utilisation des ressources du site Web de l'OMPI dans différentes langues (section II) et des changements dans les activités de dépôt après l'adjonction de nouvelles langues dans les systèmes de La Haye et du PCT (section III).

III. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

30. Les langues à prendre en considération aux fins de leur éventuelle introduction en tant que langues de dépôt dans le cadre du système de La Haye varient largement d'un critère à l'autre, certaines langues apparaissant plus fréquemment que d'autres. Notamment, en appliquant, le cas échéant, les seuils les plus souples parmi ceux qui sont proposés, il apparaît que :

- si le groupe de travail devait tenir compte des dépôts effectués dans le cadre du système de La Haye, tant en ce qui concerne le nombre de demandes internationales qu'au regard du nombre de dessins ou modèles qu'elles contiennent, l'allemand, le coréen, l'italien, le néerlandais et le japonais pourraient être pris en considération;
- si le groupe de travail devait tenir compte des dépôts émanant de non-résidents, par nombre de dessins ou modèles, l'allemand, le chinois, l'italien et le japonais pourraient être pris en considération;
- si le groupe de travail devait tenir compte des langues officielles des Nations Unies, le chinois, l'arabe et le russe pourraient être pris en considération;
- si le groupe de travail devait tenir compte du nombre total de "locuteurs" d'une langue donnée dans le monde, une longue liste de langues, à commencer par le chinois, l'hindi, l'arabe, le bengali, le russe et le portugais, pourrait être envisagée;
- si le groupe de travail devait tenir compte du nombre total de "locuteurs de langue maternelle" d'une langue donnée dans le monde, une longue liste de langues, à commencer par le chinois, l'hindi, le bengali, le portugais, le russe et le japonais, pourrait être envisagée;
- si le groupe de travail devait prendre en considération le nombre d'États dont une langue donnée est une langue officielle, parmi les 25 langues les plus parlées dans le monde, une longue liste de langues, à commencer par l'allemand, l'arabe, le portugais, le swahili, l'italien et le russe, pourrait être envisagée; ou
- si le groupe de travail devait prendre en considération le nombre d'États membres dont une langue donnée est la langue officielle, alors, parmi les 25 langues les plus parlées dans le monde et au regard des membres actuels du système de La Haye, l'arabe, l'allemand, l'italien, le coréen, le turc et le russe pourraient être envisagés, ces langues étant des langues officielles dans plusieurs États membres.

31. *Le groupe de travail est invité*

i) à examiner le contenu du présent document et à formuler des observations à cet égard, et

ii) à donner au Bureau international des orientations sur l'éventuelle voie à suivre.

[Les annexes suivent]

RÉPARTITION DES LANGUES DANS LE MONDE

Langue	Classement (total)	Total (millions)	Locuteurs de langue maternelle (millions)	États dont c'est la langue officielle	États membres dont c'est la langue officielle
<i>anglais</i>	1	1132	379	60	10
<i>(mandarin) chinois</i>	2	1117	918	2	1
<i>hindi</i>	3	615	341	2	0
<i>espagnol</i>	4	534	460	20	2
<i>français</i>	5	280	77	29	13
<i>arabe classique</i>	6	274	NA	23	5
<i>bengali</i>	7	265	228	2	0
<i>russe</i>	8	258	154	4 ¹	2
<i>portugais</i>	9	234	221	9	1
<i>indonésien</i>	10	199	43	1	0
<i>urdu</i>	11	170	69	2	0
<i>allemand classique</i>	12	132	76	6	5
<i>japonais</i>	13	128	128	2	1
<i>swahili</i>	14	98	16	6	1
<i>marathi</i>	15	95	83	1	0
<i>telugu</i>	16	93	82	1	0
<i>pendjabi de l'Ouest</i>	17	93	93	1	0
<i>chinois Wu</i>	18	82	81	1	0
<i>tamoul</i>	19	81	75	3	1
<i>turc</i>	20	80	69	2	2
<i>coréen</i>	21	77	77	2	2
<i>vietnamien</i>	22	77	76	1	1
<i>chinois Yue</i>	23	74	73	1	0
<i>javanais</i>	24	68	68	1	0
<i>italien</i>	25	68	65	4	3

(Sources : *visualcapitalist.com* mentionnant *Ethnologue Languages of the World*, *Encyclopedia Britannica*, *Wikipédia*, juillet 2020)

[L'annexe II suit]

¹ Comme indiqué dans le document H/LD/WG/7/5 intitulé "Proposition de la délégation de la Fédération de Russie", le russe est la langue nationale de trois pays et la langue officielle d'un pays.

AUTRES FACTEURS

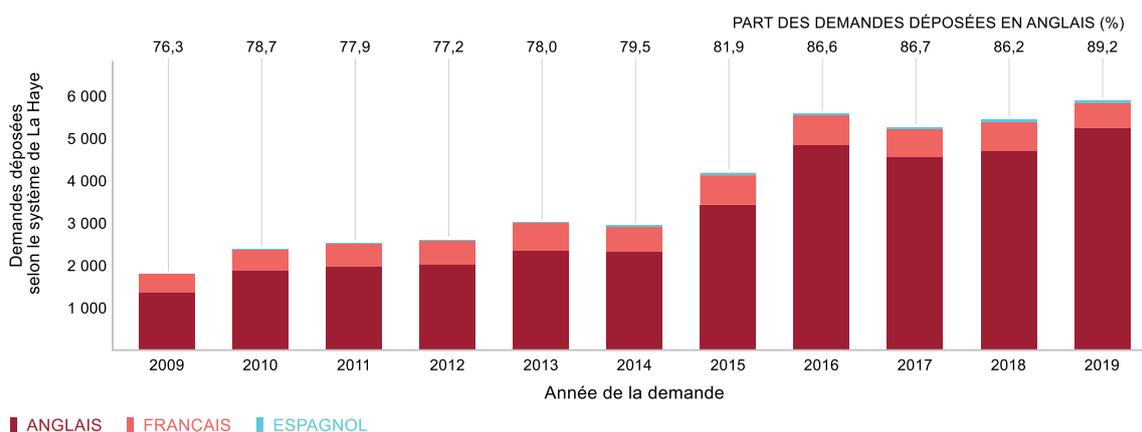
I. LANGUES UTILISÉES PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'OMPI

1. Les activités de dépôt dans le cadre des systèmes de La Haye et du PCT sont présentées ci-après. Les activités de dépôt dans le cadre du système de Madrid ne sont pas incluses car le système de Madrid a le même régime linguistique que le système de La Haye. Les langues utilisées par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI pour fournir ses services sont également indiquées.

LE SYSTÈME DE LA HAYE

2. Dans le cadre du système de La Haye, en 2019, 89,2% des demandes ont été déposées en anglais, alors que le français représentait près de 10% et l'espagnol 1%.

Répartition des demandes selon le système de La Haye par langue de dépôt (2009 – 2019)

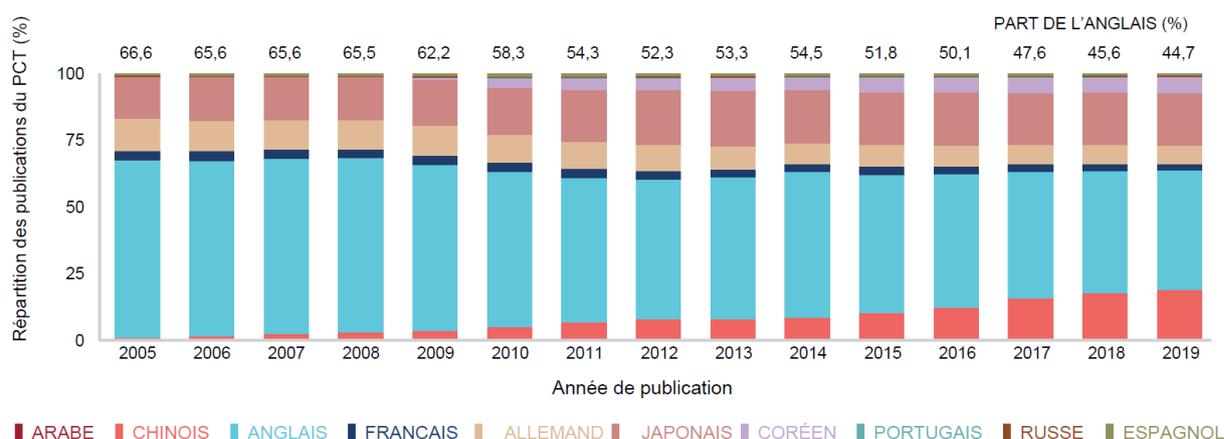


LE SYSTÈME DU PCT

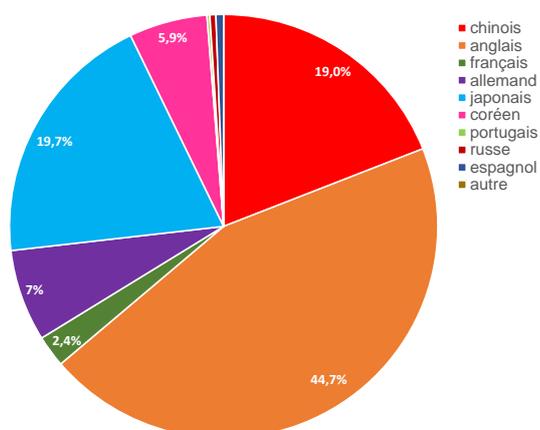
3. Le système du PCT comporte 10 langues de publication. La majeure partie des demandes selon le PCT sont publiées dans la langue dans laquelle elles ont été déposées¹. En 2019, environ 45% des demandes ont été publiées en anglais, près de 20% en japonais, 19% en chinois, 7% en allemand, 6% en coréen, 2% en français, 0,6% en espagnol, 0,5% en russe, 0,2% en portugais et 0,01% en arabe.

¹ Voir la page 71 de la *Revue annuelle du Traité de coopération en matière de brevets* – 2020.

Répartition des demandes selon le PCT par langue de publication (2005 – 2019)



Répartition des demandes selon le PCT par langue de publication (2019)



CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

4. Le Centre d'arbitrage et de médiation administre les procédures de médiation, d'arbitrage et d'expertise. La langue de ces procédures est soumise à l'accord des parties ou est déterminée par l'arbitre ou le médiateur². Dans la pratique, ces procédures ont été menées dans plusieurs langues, notamment en français, allemand, anglais, chinois, coréen, espagnol, italien et portugais³.

² Voir l'article 39 du Règlement d'arbitrage de l'OMPI, l'article 33 du Règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI et l'article 10 du Règlement de médiation de l'OMPI à l'adresse <https://www.wipo.int/amc/fr/rules/>.

³ Voir à l'adresse <https://www.wipo.int/amc/fr/center/caseload.html>.

5. Le Centre d'arbitrage et de médiation gère également les litiges relatifs aux noms de domaine. En général, sauf accord contraire des parties ou indication contraire dans le contrat d'enregistrement (accord entre un service d'enregistrement et un titulaire de nom de domaine), la langue de la procédure administrative est la langue du contrat d'enregistrement⁴. Dans la pratique, ces procédures ont été menées dans plusieurs langues, environ 90% d'entre elles s'étant déroulées en anglais⁵.

II. UTILISATION DES RESSOURCES DU SITE WEB DE L'OMPI DANS DIFFÉRENTES LANGUES

6. Le Bureau international a compilé quelques informations et données relatives à l'utilisation des ressources en ligne gratuites de l'OMPI dans les différentes langues disponibles. Bien que l'utilisation des ressources en ligne dans les différentes langues ne donne pas une indication directe de la valeur de l'adjonction d'une autre langue au système de La Haye, elle peut fournir un indice de l'intérêt des utilisateurs pour certaines questions de propriété intellectuelle dans certaines langues.

SITE WEB DE L'OMPI ET PAGE WEB DU SYSTÈME DE LA HAYE

7. La page d'accueil du système de La Haye est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies⁶. En 2019, la page Web a fait l'objet de consultations dans les versions linguistiques suivantes : anglais (près de 80%) français (8,7%), espagnol (5%), chinois (3%), russe (2,5%) et arabe (0,7%).

8. L'OMPI met également à disposition les textes juridiques relatifs au système de La Haye dans ces six langues. En 2019, la page Web contenant les textes juridiques de La Haye⁷ ont fait l'objet de consultations dans les versions linguistiques suivantes : anglais (71%), espagnol (9%), arabe (7,5%), français (6,5%), russe (4%) et chinois (2%).

9. Le système de La Haye diffuse sur sa page Web, dans ces six langues, une publication sur les principales caractéristiques et avantages du système de La Haye⁸. En 2019, cette publication a fait l'objet de consultations dans les versions linguistiques suivantes : anglais (55,5%), français (12%), chinois (11,5%), espagnol (9,5%), russe (8,5%) et arabe (3%).

⁴ Voir l'article 11 des Règles pour la procédure uniforme de résolution des litiges en matière de noms de domaine, à l'adresse <https://www.icann.org/resources/pages/udrp-rules-2015-03-11-fr>; voir aussi à l'adresse <https://www.wipo.int/amc/en/domains/search/overview/3.0/#item45>.

⁵ Voir à l'adresse https://www.wipo.int/amc/en/domains/statistics/languages_yr.jsp?year.

⁶ Voir à l'adresse <https://www.wipo.int/hague/fr/>.

⁷ Voir à l'adresse https://www.wipo.int/hague/fr/legal_texts.

⁸ Publication de l'OMPI n° 911F/19. Voir à l'adresse <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4397>.

10. Le Portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI est consulté par des utilisateurs de services de propriété intellectuelle du monde entier⁹. Le tableau ci-dessous indique la langue du navigateur utilisée pour accéder au portail de la propriété intellectuelle en un mois (août 2020). La "langue du navigateur" est indépendante de la langue effectivement utilisée dans les services de propriété intellectuelle et constitue un indicateur de la langue de travail de l'utilisateur.

Classement	Langue du navigateur	Taux
1	anglais	55%
2	chinois	16%
3	russe	5%
4	allemand	5%
5	espagnol	5%
6	français	3%
7	japonais	2%
8	turc	2%
9	italien	1%
10	coréen	1%
	autres	5%

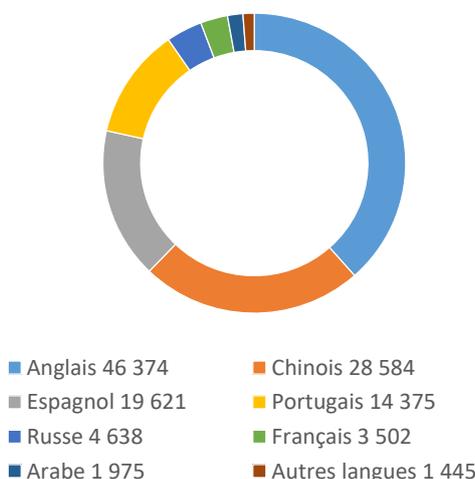
COURS DE L'ACADÉMIE DE L'OMPI

11. L'Académie de l'OMPI propose des cours d'enseignement à distance couvrant tous les aspects de la propriété intellectuelle, à l'intention des professionnels et des nouveaux venus dans le domaine, dans un large éventail de langues.

12. L'Académie de l'OMPI est unique au regard de la diversité multilingue de ses cours de propriété intellectuelle. Elle propose des cours dans les six langues des Nations Unies et en portugais. Certains cours consacrés à l'UPOV et au PCT sont également proposés en allemand, japonais et coréen. En 2019, en collaboration avec les États membres, l'Académie de l'OMPI a proposé des cours supplémentaires dans d'autres langues¹⁰.

⁹ Voir le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, à l'adresse <https://ipportal.wipo.int/>.
¹⁰ Croatie, géorgien et thaï.

13. En 2019, les cours en ligne de l'Académie de l'OMPI ont été suivis par des participants de plus de 190 États membres dans plusieurs langues, l'anglais restant la langue la plus utilisée¹¹.



14. Le cours en ligne DL-101 “Cours général sur la propriété intellectuelle” est gratuit et comporte un module sur le système de La Haye. Le cours est disponible dans les six langues des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu’en coréen, croate, géorgien, portugais, thaï et vietnamien¹². En 2018, le cours a été suivi par 33% des utilisateurs en anglais, 22% en portugais, 22% en espagnol, 11% en chinois, 4,5% en russe, 2,3% en français, 2% en arabe, 2% en coréen et 1% dans les autres langues.

15. Le cours en ligne DL-302 “Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques” est un cours de perfectionnement, disponible dans les six langues des Nations Unies (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe), ainsi qu’en portugais et en vietnamien¹³. En 2018, le cours a été suivi par 43% des utilisateurs en chinois¹⁴, 24% en anglais, 10% en français, 8% en russe, 7% en espagnol, 5% en portugais, environ 2,5% en arabe et moins de 1% en vietnamien.

III. CHANGEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DE DÉPÔT APRÈS L’ADJONCTION DE NOUVELLES LANGUES DANS LES SYSTÈMES DE LA HAYE ET DU PCT

16. De nouvelles langues ont été progressivement introduites dans les services de l’OMPI, ce qui peut avoir une incidence sur l’activité de dépôt dans les différentes langues disponibles. Les parts des différentes langues dans le cadre des systèmes de La Haye et du PCT au cours des 10 dernières années sont indiquées ci-dessous. Les parts des différentes langues dans le cadre du système de Madrid ne sont pas indiquées car le système de Madrid a le même régime linguistique que le système de La Haye.

¹¹ Voir le *Rapport annuel 2019 de l’Académie de l’OMPI*.

¹² En collaboration avec les États membres, l’Académie de l’OMPI propose des cours dans ces langues supplémentaires.

¹³ Les versions vietnamiennes du DL-101 “Cours général sur la propriété intellectuelle” et DL-302 “Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques” étaient en cours d’examen par l’Office de la propriété intellectuelle du Viet Nam concernant leur intégration sur une plateforme entre 2018 et 2019.

¹⁴ Ce cours est administré sur une plateforme particulière en Chine.

LE SYSTÈME DE LA HAYE

17. Initialement, le système de La Haye fonctionnait uniquement avec le français. L'anglais a été introduit en 1984¹⁵ et l'espagnol en 2010. Depuis lors, la seule partie contractante qui a rejoint le système de La Haye et dont la langue officielle est l'espagnol est le Mexique¹⁶.

18. Le nombre de demandes internationales déposées en espagnol au cours de la période 2010-2019 représente environ 1% de l'ensemble des demandes internationales déposées depuis l'introduction de l'espagnol dans le système de La Haye.

Part des différentes langues dans le système de La Haye

Année	anglais	français	espagnol
2009	76,3	23,7	0,0
2010	78,7	20,6	0,7
2011	77,9	21,4	0,7
2012	77,2	22,1	0,7
2013	78,0	21,4	0,6
2014	79,5	19,7	0,8
2015	81,9	16,7	1,4
2016	86,6	12,6	0,7
2017	86,7	12,5	0,8
2018	86,2	12,6	1,2
2019	89,2	9,9	1,0

LE SYSTÈME DU PCT

19. À ses débuts en 1970, le système du PCT comptait cinq langues de publication, à savoir l'allemand, l'anglais, le français, le japonais et le russe. Par la suite, l'espagnol (en 1985) le chinois (en 1994), l'arabe (en 2006), le coréen et le portugais (tous deux en 2009) ont été ajoutés.

20. La grande majorité des demandes PCT sont publiées dans la langue dans laquelle elles ont été déposées. En 2019, l'anglais constitue la principale langue dans laquelle sont publiées la plupart des demandes selon le PCT (44,7%), suivie du japonais (19,7%) et du chinois (19%). Les sept autres langues de publication combinées représentaient 16,6% du total. Alors que la part combinée des trois premières langues est restée relativement stable entre 2013 et 2019, leurs contributions respectives ont considérablement changé. Si l'utilisation du japonais n'a pas beaucoup changé au cours de cette période, en 2013, la majeure partie des demandes étaient publiées en anglais et le chinois représentait, en comparaison, une faible part.

¹⁵ Au moment de l'entrée en vigueur de l'Acte de 1960.

¹⁶ Le Mexique a adhéré au système de La Haye le 6 juin 2020. L'Espagne est partie contractante de l'Acte de 1999 depuis le 23 décembre 2003.

21. Au cours des 10 dernières années, les parts en espagnol, russe, portugais et arabe sont restées stables, à moins de 1%. Les parts de l'allemand et du français ont légèrement diminué au cours des 10 dernières années pour atteindre respectivement 7% et 2%. La part du coréen a légèrement augmenté pour atteindre presque 6% depuis l'introduction du coréen dans le système du PCT en 2009, tandis que la part du chinois est passée de 3% à 19% au cours des 10 dernières années. La part du japonais est restée stable autour de 19% au cours des huit dernières années. Contrairement aux systèmes de Madrid et de La Haye, la part de l'anglais a diminué, passant d'environ 62% à environ 45%. La réduction de la part de l'anglais est due en grande partie à l'augmentation de la part du chinois. En d'autres termes, le nombre réel de demandes internationales déposées et publiées en anglais n'a pas diminué, mais le ratio a changé en raison de l'augmentation d'autres langues, en particulier le chinois¹⁷.

Part des différentes langues dans le système du PCT

Année	arabe	chinois	anglais	français	allemand	japonais	coréen	portugais	russe	espagnol
2009	0,0	3,7	62,2	3,5	11,2	17,1	1,0	0,0	0,5	0,8
2010	0,0	5,0	58,3	3,6	10,4	17,7	3,5	0,1	0,4	1,0
2011	0,0	6,8	54,3	3,4	10,2	19,2	4,4	0,2	0,5	1,0
2012	0,0	8,0	52,3	3,2	9,9	20,5	4,5	0,2	0,5	0,9
2013	0,0	8,0	53,3	3,0	8,6	20,9	4,7	0,3	0,5	0,8
2014	0,0	8,7	54,5	2,9	7,9	19,8	4,6	0,2	0,5	0,8
2015	0,0	10,3	51,8	3,1	8,2	19,8	5,3	0,2	0,5	0,8
2016	0,0	12,4	50,1	2,9	7,7	19,9	5,7	0,2	0,4	0,7
2017	0,0	15,7	47,6	2,7	7,4	19,4	5,8	0,2	0,4	0,7
2018	0,0	17,9	45,6	2,5	7,3	19,6	5,8	0,2	0,4	0,6
2019	0,0	19,0	44,7	2,4	7,0	19,7	5,9	0,2	0,5	0,6

[Fin de l'annexe II et du document]

¹⁷ Voir le tableau intitulé "Répartition des demandes selon le PCT par langue de publication (2005–2019)".